

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier ou rétracter ces annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 DÉCEMBRE

Le budget des cultes

La Chambre a voté hier soir le maintien du budget des cultes, par 337 voix contre 245. Si des 337 voix favorables au maintien on défalque celles des 170 députés de la Droite, on trouve qu'une forte majorité républicaine s'est prononcée pour la suppression.

La suppression a été demandée par M. Rivet, membre de la gauche radicale. D'autre part, le jeune opportuniste M. Ménilon, soufflé sans doute par M. Jules Ferry, a interrogé le gouvernement sur l'esprit avec lequel il compte appliquer le Concordat. S'adressant au cabinet Floquet, l'interrogation était fort indiscrète. M. Ferrouillat s'en est tiré tant bien que mal, en déclarant que le gouvernement prépare une solution dans le sens de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en rappelant qu'il a déjà élaboré un projet de loi sur les associations, mais en ajoutant que tant que le Concordat existerait, il faudrait l'exécuter.

En dépit de ces explications, la majorité des républicains a voté contre le Pacte concordataire. Ces gens-là sont pressés de lécher les bottes que Crispien leur applique si vigoureusement dans le bas du dos. Floquet veut prendre son temps; eux frémissent d'impatience. Ils ont la furie de l'humiliation, de l'abaissement. Il faut que le pays le sache, c'est grâce à la Droite que la France a échappé à la honte de rompre avec le Saint-Siège au moment où l'Italie, alliée des Prussiens, ne cesse de nous jeter ses insultes et ses provocations.

ECONOMIE DANGEREUSE

Le ministre de la guerre vient de réduire de trois jours la durée de la période d'instruction « pour toutes les catégories de réservistes appelés, y compris les ajournés des années précédentes ». Cette réduction porte sur les vingt-deux jours qui étaient

réellement consacrés jusqu'ici à l'instruction militaire. Si on avait reconnu, après expérience, que cette période de vingt-deux jours était plus grande qu'il n'est nécessaire, il n'y aurait qu'à se féliciter de la voir réduite, mais l'arrêt du ministre de la guerre ne dit absolument rien de semblable. Très franchement — nous allions écrire très cyniquement — on nous déclare que les nécessités budgétaires obligent cette réduction. C'est-à-dire que, manquant de ressources, absolument obligé de faire des économies, on n'hésite pas à faire porter celles-ci sur l'instruction militaire. Sur un budget de trois milliards on ne trouve pas moyen de faire porter les économies sur un autre chapitre que la défense nationale. On aurait pu arriver au même résultat en appelant moins d'hommes. Ou sime mieux en appelant beaucoup et leur donner une instruction insuffisante. Si la mesure avait été proposée par le ministre des finances, on aurait pu déplorer l'aveuglement de celui-ci. Lorsqu'elle émane du ministre de la guerre, c'est-à-dire de l'homme qui a charge de tenir l'armée prête à toutes les éventualités, c'est d'une autre expression qu'aveuglement qu'on serait tenté de se servir.

UN APPEL PATRIOTIQUE

Deux ans nous séparent de l'époque où, d'après les études des ingénieurs les plus éminents de la France, M. Ferdinand de Lesseps pourra inaugurer le Canal de Panama.

Par une coïncidence curieuse, ce grand événement suivra une exposition universelle de Paris, comme l'ouverture du Canal de Suez succéda, dans le même délai, à l'exposition universelle de 1867.

Bien restreint était alors à cette époque, en dehors des intéressés à l'entreprise, le nombre de ceux qui, en France, croyaient non-seulement à l'achèvement de la voie navigable à travers l'isthme égyptien, mais à la possibilité d'une rémunération quelconque pour les capitaux qui s'y étaient audacieusement engagés.

Il y avait pourtant un groupe de spéculateurs, de financiers étrangers qui, prévoyant l'immense avenir réservé à la route destinée à ouvrir l'Orient au commerce européen, et reconnaissant la modération des provisions de revenu établies par M. de Lesseps, songeait à s'approprier cette fructueuse affaire, au détriment de la France, en dépouillant ceux qui, malgré toutes les épreuves, l'avaient courageusement menée jusqu'à la veille de sa réalisation.

C'est alors que nous assistâmes à des campagnes de bourse, à des attaques violentes servies par une certaine presse, dont beaucoup de nos compatriotes ont conservé le souvenir, dans le but de décourager les actionnaires et de les induire à se défaire de leurs titres. Soutenus par leur foi ardente en M. de Lesseps, par un réel patriotisme et par la conviction que leur œuvre serait rémunératrice et bienfaisante pour le pays, les actionnaires de Suez tinrent bon, souscrivirent les emprunts nécessaires, et le Bosphore égyptien fut ouvert. Et quoique les circonstances politiques fussent déplorablement au point de vue national, le Canal de Suez ne démentit point les espérances des Français qui en avaient doté l'humanité. En quelques années, les bénéfices devinrent considérables; les marines étrangères ont payé une dîme dépassant un milliard trois cents millions de francs, et les actionnaires touchent un revenu de 47 0/0, tandis que les titres qu'ils avaient payés 500 francs valent actuellement 2,200 francs et plus!

Le Canal de Panama traverse maintenant la même phase que son aîné en 1867. La situation est identique, mais les perspectives sont encore plus brillantes puisque des statisticiens compétents d'Amérique et d'Europe ont évalué le transit à atteindre par Panama à 20 millions de tonnes procurant une recette de plus de 300 millions de francs.

Voilà les ressources de l'avenir qu'il faut conserver à notre pays, aux 500,000 Français qui suivent M. Ferdinand de Lesseps et veulent partager avec lui ce nouveau triomphe sur nos rivaux.

La condition essentielle pour obtenir ce résultat est que le canal soit acheté promptement; il faut donc que la Compagnie trouve les fonds qui lui permettront d'ameubler son entreprise à l'état d'exploitation.

Aussi M. de Lesseps a-t-il décidé d'émettre le solde de l'emprunt en obligations à lots créées en vertu de la loi du 8 juin 1888.

Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails de cette opération financière. Les souscripteurs savent qu'ils ont la chance de gagner des lots de 500,000 francs, de 250,000 francs, de 100,000 francs, etc., répartis entre des tirages se succédant tous les deux mois. Bornons-nous à signaler que le paiement de tous les lots et l'amortissement des obligations sont assurés par le dépôt, dans les caisses du Crédit Foncier de France, des rentes françaises et des titres garantis par le gouvernement.

Dans une lettre adressée aux porteurs de titres de Panama, M. Ferdinand de Lesseps dit loyalement :

- « Je fais appel à tous les Français.
- » Je fais appel à tous mes associés menacés dans leur fortune.
- » J'ai consacré ma vie à deux œuvres qu'on a qualifiées d'impossibles : Suez et Panama.
- » Suez est fait et a enrichi la France : vous voudrez terminer Panama.
- » Votre sort est entre vos mains. Déidez. »

A cet appel patriotique, les Français répondront :

« Nous voulons terminer Panama ! »

INFORMATIONS

Le ministère vient d'essayer plusieurs échecs, mais il les supporte avec platitude, et l'on n'a pas entendu parler de sa démission. M. Floquet ne veut pas s'en aller, mais on le chassera.

M. Rochefort écrit dans l'*Intransigeant* : « Personne ne demandait à Floquet d'ôter ainsi en public la démonstration de

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRE FORTURA

Il savait bien pourtant que les recors n'avaient pas le droit d'entrer dans les maisons pour arrêter les débiteurs. Le pas qui l'inquiétait était sans doute celui d'un habitué du logis ou de quelqu'un du dehors qui avait affaire dans la maison.

Mais Raoul ne raisonnait plus.

Il saisit la rampe de l'escalier et courut sans un repos, enjambant trois marches à la fois; il parvint ainsi au cinquième, sur le palier duquel il s'arrêta tout en sueur et soupirant à perdre haleine.

Raoul se trouva en face d'une bonne dame qui, à la vue d'un homme aussi essouffé, manifesta le plus vif étonnement.

Elle regardait Raoul d'un air presque peureux, mais le plus effrayé des deux était bien le fils de M. Michel Deschamps.

Sans trop savoir à quel titre la bonne dame qu'il rencontrait pouvait lui répondre, il lui demanda, par contenance, si ce n'était point sur ce palier que demeurait M. Bertrand Arpingard.

Si Raoul eut eu la tête à lui en ce moment, il n'eût pas été sans voir l'étrange sourire qui pinça les lèvres de la personne qu'il interrogeait ainsi à brûle pourpoint.

Elle fit une moue assez disgracieuse et hochant la tête.

— Oui, dit-elle, la porte à côté...

— Là... madame ?

— Oui, à gauche.

Pour le coup, Raoul n'en pouvait croire ses oreilles. Il ne réfléchit pas davantage; et bénissant ce bon hasard il se dirigea vers la porte que la voisine venait de lui indiquer.

Elle s'en alla, riant sous cape, comme si elle était heureuse d'avoir joué un vilain tour à quelqu'un de sa connaissance. Mais Raoul ne remarqua point ce mouvement de commère jalouse.

— J'étais donc dans le vrai, pensa-t-il... Je me disais : ce doit être au numéro dix-sept; par exemple, je n'aurais jamais deviné que ce fut au cinquième : et cela arrive juste à point.

Le pas qu'il prenait pour celui du garde de commerce se rapprochait; le bruit en croissait de palier en palier et résonnait sur les marches le long de la rampe.

Raoul remarqua que la porte indiquée n'était pas fermée; il y frappa; il n'obtint point de réponse.

Et le pas montait toujours.

Il poussa la porte toujours ému, et il entra.

Il se trouva dans un petit vestibule et n'eut aucun étonnement de ce que la porte eût été laissée ouverte, d'ailleurs cela annonçait que l'absence de son ami ne serait point de longue durée. Bien mieux, une porte à droite était restée entrebâillée. Raoul pénétra aussi dans cette chambre.

A première vue, il douta qu'il fut bien dans celle de Bertrand Arpingard; l'ameublement n'indiquait point un appartement de garçon. Raoul avisa sur la cheminée un livre à couverture bleue-pâle. C'était un roman, très moral, d'ailleurs, et plus propre à servir de lecture à une jeune fille qu'à un jeune homme.

Raoul courut à la première page blanche qui suit la couverture, et que les imprimeurs, disent les vieux plaisants, mettent là pour ceux qui ne savent pas lire : le nom de Bertrand Arpingard s'y détachait admirablement calligraphié.

— Plus de doute, je suis bien chez lui — d'ailleurs quel intérêt aurait eu la voisine à me tromper ?

Pourtant, une corbeille à ouvrage pleine de fil, d'aiguilles, de linge, de dés, posée sur une chaise, le fit réfléchir.

— Bertrand serait-il en ménage ? Voyons ce cabinet, ajouta-t-il, peut-être y découvrirai-je quelque indice... Au moins je saurai décidément où je suis.

Raoul entra dans un cabinet attenant à la chambre.

Il fut stupéfait; aux porte-manteaux ne pendaient que des vêtements de femme; robes, mantelets, jupons... pas l'ombre d'un pantalon d'homme, pas une jaquette, une redingotte ou un gilet.

— Allons bon ! me voilà dans le compartiment des dames seules.

Raoul essayait de s'égayer et s'efforçait de rire; mais au fond il était inquiet.

Il allait sortir, quand il entendit du bruit à l'entrée de la chambre.

Instinctivement, il referma sur lui la porte vitrée du cabinet. Le léger rideau d'une dentelle très simple, mais admirablement translucide, lui permettait de jeter l'œil dans l'intérieur de la pièce.

Il vit entrer une jeune fille gracieuse à ravir, une chanson aux lèvres; elle déposa sur la table un panier plein de provisions, et qui contenait tout ce qu'il y avait de plus frais dans l'éventaire de la fruitière.

La jeune fille paraissait d'ailleurs être parfaitement chez elle; il n'en était pas de même de Raoul qui commençait à s'ennuyer profondément de cette aventure.

Raoul ne savait comment se tirer de là. Une seule espérance lui restait, c'est que la jeune fille fit une courte absence comme tout à l'heure, en

son impuissance. Mais, puisqu'il a organisé la manifestation du 2 décembre, au risque d'amener dans la rue le désordre qu'il est chargé de réprimer, un devoir s'imposait à lui: c'était de se mettre lui-même à la tête des manifestants et de se rendre au cimetière Montmartre entre le purulent Joffrin et l'hir-sute Pelléan à qui sa barbe et ses cheveux broussilleux donnaient l'air d'être le panache du corbillard.

Mais non, tous les ministres sont restés prudemment chez eux.

Les républicains de la Chambre sont divisés sur la question des aumôniers des lycées. Tous, ou à peu près, voudraient licier ces établissements, afin de donner un gage de leur anti-cléricalisme, mais la question d'intérêt a contenu certains sectaires, y compris M. Lockroy.

Le rapporteur, M. Compayré, est venu déclarer que si on retirait les aumôniers, le vide se ferait dans les lycées. Les laïciseurs ont donc conscience de l'aversion du pays pour les attentats républicains contre la liberté religieuse.

POURSUITES CONTRE M. WILSON

La commission des poursuites contre M. Wilson a voté l'autorisation de poursuivre par 18 voix contre 2 abstentions et 1 opposant.

M^{re} le duc d'Aumale et M^{re} le duc de Nemours ont déjeuné avant-hier chez S. M. la reine Victoria, à Windsor-Castle.

Tous les membres de la famille royale, ainsi que l'impératrice Frédéric, ont assisté à ce déjeuner.

La reine Victoria s'est ensuite entretenue longuement avec le duc d'Aumale et le duc de Nemours.

Monsieur le Comte de Paris, Madame la Comtesse de Paris et la princesse Hélène de France, après avoir assisté, à Sandringham, aux fêtes pour l'anniversaire de la princesse de Galles, sont rentrés, mardi, à Sheen-House.

NOUVELLES MILITAIRES

On sait que, depuis quelque temps, plusieurs parcs à fourrages, à l'usage de l'armée, ont été incendiés. Les dommages ne sont nullement à la charge de l'Etat; ils sont supportés par les adjudicataires.

L'autorité militaire a cru, malgré cela, qu'il était de son devoir de protéger les établissements à son usage.

Depuis plusieurs jours, des postes de surveillance sont installés dans les magasins à fourrage. (Petite France.)

On annonce que le ministre de la guerre vient de décider la suppression de la chefferie du génie dont le siège est à Châteauroux. Cette suppression serait effective à partir du 4^{er} janvier prochain.

Les officiers en garnison à Châteauroux seront rattachés à Tours.

laissant la clef sur la porte, pour aller dans le voisinage; Raoul s'empresserait de profiter de cet entr'acte; mais son désir ne parut pas immédiatement prêt à se réaliser; la jeune fille, en effet, s'installa près de la fenêtre; après avoir pris sur la cheminée le livre déjà remarqué par Raoul, elle se mit à lire:

— Tiens... dans le livre de Bertrand... de mieux en mieux... Ce livre explique un peu les choses. Bertrand fréquente la maison.

De la façon dont la jeune fille se trouvait placée, Raoul ne pouvait absolument jager du bon goût du fils Arpingard. Mais bientôt elle se leva; sa démarche était ravissante, sa tournure svelte et son port des plus gracieux. Elle respirait cependant la simplicité la plus franche; elle plut beaucoup, au premier coup d'œil, à Raoul Deschamps.

La jeune fille prit de nouveau le panier plein jusqu'à l'anse de frais légumes et... Raoul croyait qu'elle allait enfin sortir et du même coup lui donner la liberté...

Point du tout.

Elle porta le panier dans la petite pièce qui servait de cuisine à l'appartement et dont la porte faisait précisément face au cabinet vitré.

Raoul se demanda s'il ne profiterait pas de cette éclipse partielle de la jeune fille pour s'éclipser totalement. Il reconnut bien vite l'inanité de son dessein; la jeune fille allait, venait de la cuisine à

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Par décret du 26 novembre, sur la proposition du ministre de la guerre.

M. Larrivé (Thomas), chef armurier de 4^{re} classe à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de contrôleur d'armes de 3^e classe, de direction. — Classé au Havre (direction de Vernon).

• ROGER-LA-HONTE •

La troupe Louar et Dusard a donné avant-hier, à Angers, devant une salle archicomble, la représentation de *Roger-la-Honte*, annoncée depuis huit jours. Beau succès de larmes et de rires. Le théâtre a été pris d'assaut et les vitres d'une des portes d'entrée ont été brisées par la foule.

La veille, à Nantes, *Roger-la-Honte* a fait une recette de 4,000 et quelques cents francs; on a refusé plus de quinze cents personnes.

Ce soir jeudi, la même pièce sera jouée à Saumur. Nous croyons que, comme partout, il y aura foule.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Depuis le 19 novembre, date d'ouverture du service d'hiver, la Compagnie d'Orléans a apporté dans la marche des trains les améliorations suivantes qui intéressent le public de notre région:

Le train express contenant des voitures de toutes classes, qui partait de Paris (gare d'Orléans) à 10 heures 40 du matin, a été retardé de 40 minutes au départ de Paris. Il arrive à Saumur à 4 heures 4 minutes du soir et à Angers à 4 heures 59 minutes du soir.

CONCERTS DE L'HOTEL DE VILLE

Si l'exactitude est la politesse des rois, c'est également une de celles qu'on peut attribuer à M. Meyer. Cet hommage devait lui être rendu depuis longtemps; aussi je m'empresse de le faire, et avec d'autant plus de plaisir qu'en matière de spectacle ou de concert, l'exactitude est chose rare. Les habitués des soirées de l'Hôtel de Ville le savent si bien que la salle se trouve toujours complète bien avant l'heure indiquée au programme: arriver en retard, c'est donc renoncer à la fête. Enfin, comme dernier et grand avantage de l'exactitude, c'est que, commençant tôt et juste à l'heure, ces charmants concerts finissent tôt, sans jamais durer plus de deux heures. Du reste, n'est-ce pas assez, deux heures de musique? Quel est l'homme, fût-il le plus mélomane, qui, sans bâiller, pourrait subir après son dîner plus de deux heures de musique, voire même de sans pareille musique?... Aux concerts de M. Meyer, on ne bâille jamais, car, à l'heure où commence d'ordinaire cet élégant exercice des mâchoires, tout est fini et on va se coucher. Cela dit, place à la musique.

Je m'abstiens — et pour cause — de faire l'éloge de M. Gabus, flûte-solo de l'Association artistique d'Angers, pas plus que je ne voudrais faire celui de Chopin, dont les mélodies, universellement connues, seront jouées par les générations futures; il me suffira de dire que M. Gabus est un virtuose émérite qui sait charmer par ses qualités musicales et captive l'auditoire par son talent d'instrumentiste. Je me réserve donc pour les élèves de M. Meyer et les amateurs qui prêtent si gracieusement leur concours à la *Musique municipale*. Parmi les élèves, il en est un qui, depuis quelque temps, à

la chambre. Raoul dut encore se résigner.

D'ailleurs, de la cuisine, la porte ouverte ou entr'ouverte, on l'eût vu ou entendu sortir.

Une autre porte au fond de la chambre lui donnait quelque espoir; « si elle entre dans cette autre pièce, je me risque », se disait Raoul Deschamps.

— C'est sans doute, ajoutait-il, la chambre à coucher; mais non, puisque voici un lit dans cette pièce... Eh bien, mais, si on couche ici, je vais être obligé d'établir dans ce cabinet mon quartier d'hiver.

Comme Raoul réfléchissait à cette situation malencontreuse, une autre personne survint.

— Ah! tant pis, si c'est Bertrand qui entre, j'apparais et je m'explique... En somme, il est bien permis d'embrouiller les numéros des rues.

Ce n'était point Bertrand Arpingard. Raoul vit passer comme une ombre, à travers la dentelle de la porte vitrée, une dame vers laquelle la jeune fille accourut et qu'elle embrassa.

Aux premiers mots qu'elles échangèrent, Raoul reconnut que la personne qui venait d'entrer était la mère de la jeune fille.

— Bon, maintenant me voici en famille!

(A suivre.)

en l'occasion de se faire entendre en plusieurs circonstances: je veux parler de M. André Favaron, membre de la *Musique municipale* et violoniste. Les premiers principes musicaux qu'a reçus notre jeune compatriote lui ont été donnés par M. Meyer; puis différents professeurs d'Angers sont venus achever l'œuvre du premier maître. Aujourd'hui ce violoniste amateur possède un talent qui le fait justement apprécier des dilettantes. Si M. Favaron avait plus de temps à consacrer à la musique, nous aurions bientôt à Saumur un véritable artiste.

La *Fantaisie pastorale* de Syngelée a permis à M. Favaron de montrer des qualités sérieuses. Dans ses *languettes*, il a des sons d'une pureté et d'une justesse remarquables, empreints de sentiments qu'inspirent les vrais musiciens. Les applaudissements enthousiastes de toute la salle, ainsi que ceux de ses camarades, n'ont pas été ménagés au jeune artiste.

Un autre amateur, Saumurois également, M. Calvel, a chanté d'une façon très drôle deux chansonsnettes comiques. M. Calvel devient aujourd'hui l'indispensable de toute soirée musicale. Son naturel, sa physiognomie de circonstance ajoutés à un certain talent d'imitation, le font apprécier de plus en plus; aussi recueille-t-il partout de nombreux applaudissements.

Le monologue, qui, décidément, est entré dans les mœurs et goûts du jour, se trouve aujourd'hui sur tous les programmes de soirées musicales ou dramatiques. Quand le monologue est intelligent, spirituel, et que le monologueur sait le dire, cela va bien; mais quand c'est le contraire, eh bien! c'est assommant au possible. Mardi dernier, au concert, ce n'était pas le contraire: monologue et monologueur ont très bien réussi et ont fort amusé. Le *Hanneton* et *Enragé* ont été salués par de longs applaudissements: c'était justice, car M. B., un tout jeune homme qu'on m'a dit être encore au collège, dit très correctement le vers et fait le plus grand honneur à ses professeurs.

Si les musiques de régiments ont souvent des vides à combler après le départ de « la classe », il arrive aussi parfois que les musiques civiles subissent le même sort quand viennent les appels; c'est ce qui m'a semblé exister mardi dans notre *Musique municipale*; il y a certainement quelques vides à combler. Malgré cette pénurie momentanée, nos jeunes musiciens ont fait les plus grands efforts et sont arrivés à une exécution sinon parfaite, du moins très acceptable. Leur sympathique chef, M. Meyer, ne tardera pas à combler les lacunes; il a pour cela non-seulement une bonne pépinière de jeunes musiciens, mais encore il est doué d'un courage et d'une persévérance qui le mettront toujours à l'abri de toute critique.

En attendant, je compte assister bientôt au second concert, lequel, comme le premier, sera très attrayant, et attirera la même foule sympathique et reconnaissante. Nemo.

Sapeurs-pompiers

Un projet de loi tendant à la création, sous la garantie de l'Etat, d'une caisse centrale, dite: « Caisse des sapeurs-pompiers », a été déposé sur le bureau de la Chambre.

Aux termes de ce projet, le droit de timbre des polices contre l'incendie serait augmenté de 5 0/0 à partir de la promulgation de la loi, et le produit de cet impôt affecté à la caisse centrale des sapeurs-pompiers.

Les ressources de la caisse qui pourrait, en outre, être alimentée par des subventions de l'Etat et par des dons et legs particuliers, seraient exclusivement affectées à venir en aide aux communes pour l'achat du matériel, de l'équipement et l'entretien des compagnies de sapeurs-pompiers, et à fournir aux familles de ceux-ci les indemnités qui leur sont légitimement dues lorsque les pompiers trouvent la mort dans les sinistres.

ANGERS. — C'est à partir du 4^{er} janvier 1889 que les agents de police, aujourd'hui « gardiens de la paix », porteront leur nouveau costume.

Nous l'avons déjà dit: au collet de la tunique sera inscrit le numéro matricule. Le képi sera orné des armes de la ville. Le sabre-baïonnette remplacera l'épée actuelle, et dans les cérémonies et les réunions publiques, les « gardiens de la paix » auront des gants blancs.

CHÉRION

LE GRAND SOCIALISTE DE CHOLET

On lit dans l'*Intérêt public* de Cholet:

Dans notre numéro du 18 novembre dernier, nous n'avions pas voulu parler de l'audience fort intéressante cependant du vendredi précédent, au cours de laquelle le sieur Chérion fut déclaré en faillite, à la requête d'un de ses fournisseurs en papier, et d'un employé à ses gages, le nommé G. Dumont, ouvrier typographe de son état, dit-on, gérant pour la circonstance du journal socialiste *l'Insoumis*, publié à Nantes, mais rédigé en partie et imprimé dans l'atelier de la *Tribune publique*.

Bien que le sieur Chérion fut indigne

d'égards, il nous répugnait de frapper sur un homme que nous croyions simplement malheureux dans ses affaires. Aujourd'hui les choses ont changé de tout à tout, et la faillite Chérion prend une tournure telle qu'il est de notre devoir maintenant, non plus de garder le silence, mais de dévoiler au public, à ses anciens admirateurs surtout, la façon d'agir de cet apôtre socialiste, qui, pour parvenir à accaparer la confiance et les économies de pauvres gens par trop naïfs, n'a pas craint d'employer les moyens les plus méprisables et a empoisonné pour longtemps notre pays.

Le citoyen Chérion allait vite en besogne; en six mois il était devenu non-seulement le chef et directeur du parti socialiste à Cholet, président du Cercle d'Etudes sociales, conseiller municipal, imprimeur et rédacteur de la *Tribune publique*, créateur et directeur de *l'Insoumis*, organe socialiste des ouvriers de Nantes, et du *Travailleur*, porte-parole des prolétaires angevins; il avait encore mis au monde dans notre ville une banque populaire, destinée, disait-il, à venir en aide aux petits commerçants et aux ouvriers. Enfin il était en train de monter à Rochecouart, dans la Haute-Vienne, une imprimerie avec journal anti-socialiste, imprimé pour l'instant à Cholet. Cette succursale de Rochecouart a été saisie en même temps que la maison qui existe ici.

Ne voulant pas aller plus vite que la justice, nous ne parlerons aujourd'hui que de *l'Insoumis* et de son gérant, qui a provoqué la faillite, et nous donnerons à nos lecteurs, pour les édifier sur les procédés chérionnistes, quelques extraits, saisis au passage, des lettres que le rédacteur socialiste échangeait avec M. Dumont, correspondance qui a été lue à l'audience du 16 novembre par M^{re} Bagueuier-Desormeaux.

Le citoyen Chérion, trouvant qu'il était de taille à révolutionner plusieurs départements, avait tourné ses regards vers Nantes peu de temps après son installation à Cholet. Il dénicha dans cette grande ville un homme de paille du nom de G. Dumont, qu'il bombarde sur le champ journaliste et auquel il offrit des émoluments de 3 fr. 50 par jour pour s'occuper de la rédaction, de la propagande et de la vente de *l'Insoumis* qu'il allait fonder.

Au commencement d'août, on était prêt à mettre au monde cette œuvre remarquable.

Ce fut alors que le sieur Chérion adressa par lettres, à son subordonné, des recommandations fort nombreuses et bien dignes de l'homme en question; malheureusement nous n'avons pu en saisir que les passages suivants, qui cependant démontreront suffisamment à nos lecteurs les jolis procédés dont se servait le chef du parti socialiste de Cholet.

« M. G. Dumont, etc.

» Ne vous occupez pas de ce que dira de mon journal le Comité socialiste de Nantes. S'il regimbe et veut protester, nous le mettrons à la raison; car nous ne faisons pas de la politique de coterie, mais de la *Révolution*. Cependant, tout en ne vous laissant pas influencer par lui, restez en de bons termes avec ce Comité. Allez de l'avant, vous serez soutenu par derrière, et n'ayez rien à craindre.»

Dans une autre lettre, le sieur Chérion écrit encore à M. Dumont à peu près en ces termes:

« Ne pourriez-vous donc pas obtenir d'un de vos amis de Saint-Nazaire un éreintement en règle sur les journaux ou sur la municipalité de cette ville. Les journaux, en vous répondant, vous feront par cela même de la publicité. C'est là un excellent moyen de faire connaître un journal. Du reste, fiez-vous à moi, vous serez sûr du succès; n'ajez pas réussi avec ma *Tribune*, dans une ville cléricale de 16,000 âmes?»

» Suivez mes indications, n'ayez pas peur pour débiter de cogner sur un ou deux bonshommes, après cela vous en empoignerez d'autres, et ainsi de suite, c'est comme cela qu'on arrive à réussir.»

Enfin, nous relevons dans la lecture d'une autre correspondance la phrase suivante:

« Dès demain, confectionnez un article à sensation sur un scandale ou sur quelque chose qui touche l'Administration de la ville de Nantes, et adressez-le moi immédiatement afin que j'aie le temps de bien arranger le canard! etc.»

Malgré ces réclamations honteuses, indigne d'un homme qui ose s'intituler journaliste, dès le premier numéro la vente de *l'Insoumis* ne fut pas brillante. Il était parti

de Cholet 4,000 exemplaires, et il n'en fut vendu que 455. — Trois semaines après on en tirait moitié moins et on n'en vendait que 273. — Au 40^e numéro, on ne pouvait en liquider que 164.

Les socialistes de Nantes eux-mêmes trouvaient que l'insoumis était trop violent.

Ne leur disait-il pas, en effet, dans son premier numéro :

« Ouvriers, dans notre région, nous sommes prêts, organisés pour le combat et disciplinés pour marcher comme un seul homme contre les exploités et les tyrans. »

« Que les bourgeois tremblent. »

« Accumulant fautes sur fautes, trahisons sur trahisons, crimes sur crimes, la bourgeoisie n'aura pu régner cent ans sur le monde ouvrier. »

« Nous la culbuterons avant qu'elle ait atteint son siècle de forçat, car si ce n'est pas encore la charge que l'on bat dans nos rangs, c'est la diane qui sonne dans les camps socialistes. »

« Allons, camarades, du courage ! l'heure est décisive ! »

« En avant, et vive la sociale ! »

Ce style, paraît-il, ne fut pas du goût des ouvriers des bords de la Loire, et on jeta cette feuille immonde sur les fumiers.

Le citoyen Chérion, voyant que son journal ne se vendait pas, s'arrêta au 40^e numéro, sans se donner la peine d'en aviser son gérant de Nantes, qui courait inutilement toute une journée à la gare. M. Dumont envoya alors sa femme à Cholet, pour s'informer de ce qui était arrivé. Elle fut reçue fort mal et presque mise à la porte du bureau de la Tribune publique.

Voyant que tout était fini, le malheureux représentant de l'insoumis, qui n'avait rien touché des trois mois qui lui étaient dus, réclama son argent, et comme remerciement, on refusa de le payer. C'est alors qu'il eut recours aux grands moyens qui ont été une des causes de la mise en faillite du sieur Chérion. Depuis, l'ex-gérant de l'insoumis n'a pu trouver de place dans aucune imprimerie de Nantes ; tel a été son bénéfice le plus clair.

L'Intérêt public ajoute :

« Nous raconterons en temps opportun les faits concernant la banque populaire, qui n'avait pas de livres, ne prêtait pas d'argent, mais recevait des deux mains les dépôts que la Chambre syndicale et un certain nombre d'ouvriers voulaient bien lui confier. »

« Le sieur Chérion, qui est toujours sous le coup d'un mandat d'amener, a quitté Cholet depuis le 17 novembre, et n'a pas reparu malgré les assurances données par certaines personnes qu'il serait de retour dimanche dernier. Il a échappé jusqu'ici aux recherches de la justice. »

Voilà l'honnête homme que les pauvres ouvriers de Cholet écoutaient et sur les conseils de qui-ils se mettaient en grève.

Étaient-ils assez malheureux de ne pas y voir plus clair !

Le nommé Lochet, gérant de l'imprimerie Chérion (Louis), à Rochechouart, vient d'être arrêté et incarcéré, à la requête du parquet de Rochechouart, sous l'inculpation d'escroqueries.

LA PATTI EN TOURAINE

On nous assure, dit le Figaro, que la Patti, touchée de l'accueil qu'elle a reçu en France, veut quitter son château de Craig-y-Nos et les brumes du pays de Galles pour acheter le château de Chenonceaux.

Ce vieux manoir, après avoir traversé son épreuve républicaine, se retrouverait enfin digne de son passé. Aux reines par la naissance succéderait une reine de l'art.

LE MANS. — Un épouvantable accident est arrivé hier matin, à dix heures et demie, dans le chai de M. Vadis, négociant en liquides sur l'avenue Saint-Gilles.

Un employé de la maison, M. Jean Dreux, âgé de 28 ans, était en train de charger des tonneaux sur une voiture. Déjà il avait placé une première rangée et il était monté dessus pour placer la seconde.

Au moment où il se gerbait une barrique pesant environ 125 kilog., il perdit l'équilibre et tomba à la renverse.

Le barrique tomba sur lui et lui écrasa presque entièrement le côté gauche du crâne.

Quand on accourut au secours du malheureux on s'aperçut que des fragments de cervelle lui sortaient par l'oreille droite. La mort a été instantanée.

Un jeune soldat du 417^e de ligne, en garnison au Mans, vient de faire, à la suite d'un pari, le petit lanch suivant : En moins de quarante cinq minutes il a mangé un mètre de boudin pesant trois livres et un demi-kilogramme de pain ; de plus, il a bu quatre bouteilles de cidre, un demi-litre d'eau-de-vie, trois cafés et une menthe à l'eau.

Le pari n'est peut-être pas très intelligent, mais le fait est assez curieux, et il s'est passé, nous le répétons, au Mans. Ne pas confondre avec Tarascon. Le fait est absolument authentique.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 novembre 1888.

NAISSANCES

Le 2. — Georgette Thomas, rue du Maronnier ; — Viviane-Blanche Perrot, rue de Fenel ; — Renée-Marthe Cotelle, rue de Poitiers.

Le 4. — Louise-Eugénie-Goislard, rue de Fenel.

Le 5. — Suzanne-Louise-Isabelle Garnier, rue de la Petite-Bilange.

Le 6. — Pierre-Alexandre Raimbault, rue Saint-Jean.

Le 7. — Emile-Auguste Brard, rue du Temple ; — Jeanne Colombel, rue d'Orléans.

Le 8. — Pierre-Louis-Alexandre Blandin, rue de la Tonnelle.

Le 11. — Pierre-Léopold-Léon Gauba, rue de Bordeaux.

Le 12. — Germaine Lasne, rue de Rouen.

Le 13. — Marcel-Eugène Millon, rue Saint-Nicolas.

Le 15. — Berthe-Augustine Deveau, rue Saint-Lazare.

Le 21. — Alexandrine Thomas, à l'Hospice ; — Joseph Lecomte, place Saint-Nicolas.

Le 22. — Georges-Auguste Loigerot, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Marie-Emilie Travers, à l'Hospice ; — Stanislas de Montaudouin, rue Courcouronne.

Le 24. — Aline-Marie-Noémie Doynel de Quincey, rue d'Alsace ; — Marcel-Joseph Simon, rue d'Orléans.

Le 29. — Yvonne-Germaine Cholet, route de Rouen.

MARIAGES

Le 3. — Louis-Marie-Henry Hobbe, cultivateur, a épousé Jenny Bauron, chapelière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 5. — Joseph Moine, menuisier, a épousé Aimée-Céline-Clémentine Relif, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 7. — Jean Escarrot, tailleur d'habits, a épousé Marie-Louise Bellanger, couturière, tous deux de Saumur.

Le 8. — Edouard-Emile Le Floch, mécanicien (veuf), a épousé Marie Fressinet, couturière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 12. — Bernard Broueil, maréchal des logis maître d'escrime à l'École de cavalerie, a épousé Berthe-Marie Body, couturière, tous deux de Saumur.

Le 14. — Louis-Marie Le May, cultivateur, de Radenac (Morbihan), a épousé Virginie Batais, couturière, de Saumur.

Le 17. — Pierre-Jean Pichon, domestique, a épousé Françoise-Marie Audouin, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 19. — Médéric-Louis-Boniface Pouchel, valet de chambre, de Jumièges (Seine-Inférieure), a épousé Joséphine-Léontine Fieac, couturière, de Saumur.

Le 26. — Georges-Marie Soudier, sabotier, a épousé Clémentine Petit, couturière, tous deux de Saumur ; — Jean-Baptiste-Ernest Leguesdon, champagniseur, des Ponts-de-Cé, a épousé Armanche Bougreau, lingère, de Saumur.

Le 27. — Jacques-Pierre-Alexis Guilbaud, portefaix (veuf), de Nantes, a épousé Augustine-Anne-Renée Clayier, sans profession (veuve), de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — Henry Jamin, sans profession, 84 ans, place du Roi-René ; — Marie-Hermane Amand, chapelière, 27 ans, célibataire, rue de Fenel ; — Louise Blain, couturière, 47 ans, épouse André Lecomte, à l'Hospice ; — Louise Peltier, sans profession, 74 ans, veuve René Poisson, rue du Roi-René ; — Pierre Brunet, négociant, 74 ans, place Saint-Nicolas.

Le 2. — Eugénie Tétédoye, tapissière, 44 ans, célibataire, rue Duplessis-Mornay ; — Auguste-Clément Forgeau, serrurier, 38

ans, rue de la Tonnelle ; — Albert Boyer, 4 ans, rue Nationale.

Le 3. — Adélaïde Château, chapelière, 27 ans, épouse de Edouard-Charles Desmazures, Grand'rué.

Le 4. — Louise Séchet, rentière, 77 ans, veuve Jean Toublanc, rue Saint-Michel.

Le 6. — Pierre Guérin, chapelier, 50 ans, rue Haute-Saint-Pierre ; — Geneviève Bergerolle, journalière, 77 ans, veuve de François Gasnier, à l'Hospice ; — Louis-Auguste Belanger, charretier, 65 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Louise-Adèle Normand, couturière, 49 ans, épouse Eugène-Emile Ecot, rue de la Coccasserie.

Le 10. — Constance Fortier, sans profession, 48 ans, épouse Jacques Beauvils, rue des Moulins.

Le 13. — François Courtigné, entrepreneur, 49 ans, rue Saint-Nicolas ; — Pierre Guilton, sans profession, 56 ans, à l'Hospice ; — Isidore Guillemé, menuisier, 35 ans, rue Notre-Dame.

Le 14. — Joséphine Raineau, sans profession, 53 ans, épouse Charles Leroux, rue du Portail-Louis.

Le 15. — Anne-Arsène Goblet, sans profession, 67 ans, veuve Urbain Rousse, rue du Portail-Louis ; — Gaël Thillaud, 9 mois, rue Dacier.

Le 17. — Eugène Micoud, 59 ans, professeur, à l'Hospice.

Le 18. — Henriette-Léonide Toust, sans profession, 28 ans, célibataire, rue Saint-Lezard ; — Rose Bichel, domestique, 73 ans, célibataire, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le 19. — Marie Fougeray, sans profession, 87 ans, veuve Jean Laballe, à l'Hospice.

Le 20. — Eugénie Perray, sans profession, 27 ans, célibataire, rue de la Petite-Douve.

Le 21. — Louis Julien Provost, tailleur d'habits, 56 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Zénaïde Dupuy, sans profession, 62 ans, veuve Stanislas Chantoiseau, rue du Roi-René ; — Marie Boodé, journalière, 77 ans, veuve Charles Yvain, à l'Hospice.

Le 23. — Marie Bienvenu, sans profession, 79 ans, veuve Pierre Chenuau, rue de la Croix-Verte.

Le 26. — André Gouzé, tailleur de pierres, 72 ans, rue de la Visitation.

Le 28. — Florent Meunier, sans profession, 83 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Louise Simon, couturière, 78 ans, veuve Jean Möller, carrefour Dacier.

Théâtre de Saumur

JEUDI 6 Décembre 1888

Une seule représentation de l'immense succès actuel de Paris

ROGER-LA-HONTE

Pièce nouvelle en 3 parties et 9 tableaux, par MM. Jules MARY et Georges GRISIER.

Au cinquième tableau : La Cour d'Assises (décor spécial).

Direction : JUSTIN NÈB

LUNDI 10 Décembre 1888

La Princesse de Trébizonde

Opérette en 3 actes.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 8 décembre

La Princesse de Trébizonde, opérette en 3 actes.

Dimanche 9 décembre

Le Chevalier Jean, opéra en 3 actes.

Cirque-Théâtre d'Angers

Dimanche 9 décembre

La Casquette du père Bugeaud, drame.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 décembre.

Malgré un peu de réaction au début, nos rentes se tiennent bien. Le 3 0/0 est à 83.22 ; le 4 1/2 0/0 à 104.15

Le Crédit Foncier a coté 1,375 et ferme à 1,370. Les obligations foncières et communales sont toujours recherchées et les cours tendent à s'élever.

La Société Générale s'est négociée de 470 à 471. On a coté 540 sur la Banque d'Escompte et 897.50 sur la Banque de Paris.

Le parallèle entre la Russie, l'Italie et l'Autriche peut s'établir à bien des points de vue, il sera toujours en faveur de la première. Si l'on s'en tient à des considérations d'ordre purement financier, on constate que l'Emprunt Russe 1888 donne un intérêt notablement supérieur à celui du 4 0/0 autri-

chien et du 4.34 italien. De plus, c'est un emprunt amortissable par tirages et remboursable au pair, tandis que les 2 autres rentes sont perpétuelles. Il faut noter en outre que le nouvel emprunt fait 2 fr. de prime. En résumé, l'arbitrage des valeurs autrichiennes et italiennes en faveur du Russe nouveau est justifié par toutes les considérations politiques, économiques et financières.

En présence des attaques dirigées avec la dernière violence contre les valeurs de Panama, il importe que les comités départementaux d'actionnaires et d'obligataires, organisés spontanément dans le but de soutenir la lutte contre les adversaires de l'entreprise, redoublent d'activité et d'énergie afin de réunir les capitaux nécessaires à l'achèvement du canal. Les intéressés doivent comprendre que la crise sera terminée s'ils répondent à l'appel de M. de Lesseps.

Le Porto-Rico se tient à 295. Le 1^{er} tirage a eu lieu le 1^{er} décembre.

Les obligations des Chemins de fer économiques sont à 360.

En Vendée

La Bruffère (Vendée), le 9 août 1888. — Atteint depuis longtemps d'une maladie de peau qui me faisait souffrir de démangeaisons insupportables, je fis usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. Je vous remercie du bien qu'elles m'ont fait : elles ont fait disparaître presque complètement les rougeurs, les boutons et les excoriations de la peau, ainsi que les grandes démangeaisons. Ces pilules sont également bienfaisantes contre la constipation, car je m'en suis bien trouvé.

(Signature légalisée.)

P. GAULTIER, correspondant du Petit Journal.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

Emprunt de 500,000,000 fr., 4 0/0 en or

AFFRANCHI, A TOUT JAMAIS, DE TOUT IMPOT RUSSE

Ayant pour but de rembourser l'Emprunt extérieur 5 0/0 1877 et de parfaire le dernier paiement à la Banque de l'Etat.

Intérêt de 20 fr., payable trim^e les 1^{er} mars, juin, sept. et déc. à Paris, Londres, Amsterdam, Saint-Petersbourg, Berlin et New-York.

Remboursement au pair, sur les mêmes places et aux mêmes caisses, en 81 ans, par tirages semestriels, à partir du 1^{er} décembre 1889.

Prix d'émission 86.45 0/0 ou 432 fr. 25 pour une obligation de 500 ff. (jouissance 1^{er} décembre 1888).

ON PAIE

En souscrivant	5	»	0/0	ou	25	»
A la répartition	10	»	0/0		75	»
Du 1 ^{er} au 6 février 1889	25	»	0/0		100	»
Du 1 ^{er} au 6 mars	20	»	0/0		100	»
Du 1 ^{er} au 6 mai	26	45	0/0		132	25

Le versement de 100 fr. en mars sera réduit à 95 fr. par déduction du 1^{er} coupon.

L'obligation, entièrement libérée à la répartition, ressort à 429 fr. et assure un revenu de 4.65 0/0 environ, sans compter la prime de remboursement.

On souscrit : Lundi 10 Décembre 1888, et dès à présent par correspondance à partir de 5 oblig.

Banque de Paris et des Pays-Bas.
Comptoir d'Escompte de Paris.
Crédit Lyonnais.

Société Générale.
Crédit Industriel et Commercial.
Banque d'Escompte.

Société de Dépôts et Comptes courants.
Chez MM. E. Hoskier et C^{ie}.

Dans leurs succursales et agences en France, et sur les principales places de l'Europe.

Privilege de souscription et d'irréductibilité — pour le même capital effectif (307 fr. 43 par titre de 500 fr.), au prix d'émission de 429 fr., en faveur des porteurs de l'Emprunt 5 0/0 1877, appelé au remboursement. Les titres de cet emprunt, munis du coupon à échoir le 1^{er} janvier et des coupons suivants, leur seront achetés au prix de 518 fr. 95. La différence leur revenant sera payée en espèces, lors de la répartition.

Les titres non présentés à la conversion devront être munis du coupon à échoir le 1^{er} juillet et des coupons suivants, et seront remboursés à partir du 31 mars 1889, à leur valeur nominale d'au moins 500 fr., ou à la parité de 410 marks, plus trois mois d'intérêt à 5 0/0 l'an.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

Emprunt de 500,000,000 DE FR. 4 0/0 en or.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ - NOIR,

Reçoit les souscriptions dès à présent, sans frais.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BEDON, Eugène.

Par son jugement en date du 3 décembre 1888, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 2 janvier 1889 l'ouverture de la faillite du sieur Bedon, Eugène, cafetier à Montreuil-Bellay.

Pour extrait,
Le Greffier, GAUTIER.

Etude M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23, hôtel Blancier.

A VENDRE Maison d'habitation

ET VASTE USINE

Occupées par M. FUSEILLIER, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

AVEC OU SANS MATÉRIEL
S'adresser à M^e AUBOYER.

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

Et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

Aux enchères publiques,
En un seul lot,

En l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet,

L'HOTEL

DE LA GALÈRE

Situé ville de Montreuil-Bellay, Avec le Café du Commerce, y adossé.

Et toutes ses circonstances et dépendances.

Le tout dépendant de la faillite du sieur Eugène Bedon, ancien maître d'hôtel à Montreuil-Bellay.

Sur la mise à prix de 12,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 16 décembre 1888, heure de midi.

POUR LES RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2° Et à M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE A L'AMIABLE

LA MOITIÉ D'UN JARDIN

Situé à Saumur, quai de Limoges, n° 1, appartenant à M. BELGUE, rue de la Visitation, 75, à Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. BELGUE.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

Etude M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

Vente aux enchères

Après décès.

Au bourg de Chouzé-sur-Loire, au domicile de M. Arthur ALLAIN-TASCHER.

Le dimanche 23 décembre 1888, et jours suivants, à midi précis.

D'UN BON & NOMBREUX

MOBILIER

Ancien et Moderne

Cinq chambres à coucher complètes, armoires à glace, armoires en noyer et acajou, commodes, secrétaires, commodes-toilette ;

Bonne et nombreuse literie, trente matelas et lits de plumes, oreillers, traversins, couvertures et couvre-pieds ;

Linge, draps, serviettes, nappes et torchons en grande quantité ;

Pendules et glaces anciennes et modernes ;

Tableaux anciens et modernes des écoles flamandes, hollandaises et françaises ;

Gravures anciennes ; livres anciens et modernes ; objets d'art et de curiosité ; argenterie ;

Faïences et porcelaines anciennes ;

Bon piano droit de Nicolas ;

Meubles de salon, canapés, fauteuils, chaises, chaise longue et beau trumeau Louis XV en bois sculpté avec peinture genre Watteau ;

Tapis, rideaux et tentures ;

Porcelaines et cristaux, belle batterie de cuisine ;

Un cheval, une calèche, une victoria, un break, une petite voiture à quatre roues et un cabriolet, charrettes et tombereaux, bons harnais ;

Instrument d'agriculture et de jardinage ;

Bancs et chaises de jardin ;

Deux mille bouteilles vides ;

Nombreux objets divers.

Au comptant et 10 0/0 en sus.

Par le ministère de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 9 décembre 1888, à une heure du soir, il sera procédé, à la ferme de la Marre, commune de Vivy, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, requête des héritiers de M. Trouillard, à la vente, aux enchères publiques, des objets mobiliers ci-après, saisis sur les époux GAZEAU-TRANCHANT, fermiers, demeurant à la Marre, commune de Vivy.

Il sera vendu :

Environ deux cents fagots de bois dits coterets, cinq ou six cents fagots de menu bois et bourrées, plusieurs stères de bûches, lot de planches, coffre à avoine, échelle, chaudière, charrette, sarcluse, fouilleuse, moulin à vanner, un tombereau presque neuf, et plusieurs autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

UN MOULIN A VENT

EN PARFAIT ÉTAT

A Champigny, commune de Souzay.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 1888, à 1 heure du soir, dans une maison située au Coudray-Macouard, appartenant à M. FOUCHER, propriétaire,

Il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente aux enchères publiques, de divers meubles et objets mobiliers.

On vendra notamment :

Deux fauteuils, chaises cannellées, glaces, pendules, coupes en bronze et marbre, très bon et beau linge, un lit avec sommier élastique, matelas et couverture, commode, secrétaire, tables, rideaux, porcelaines et cristaux, service à défaire, couverts de table, armes de chasse et de guerre, épées, gravures, caves à liqueurs, garde-manger, garniture de cheminée, batterie de cuisine et une foule d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

à l'amiable,

1^{er}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{es}. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes ; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{es}. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉRIN, rue d'Alsace, 29.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

On DEMANDE un APPRENTI

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur.

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.
S'adresser au bureau du journal.

M^{me} MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

CIDRES

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vend à la commission des cidres provenant de Linières-Bouton, vendus 30 francs la barrique rendus, gare Saumur.
Ces cidres sont expédiés directement de la propriété.
Cidres de Bretagne et Normandie, 36 francs, rendu, à domicile.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEU, Succ^r.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 3.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

IMPRIMERIE PAUL GODET

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

CARTES DE VISITES

Cartes vélin, caractères droits..... 1 50

— bristol — 2 »

— — anglaises et bâtarde..... 2 50

Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50

— taille-douce..... 4 »

Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.

Poste : 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

PRIX DES FROMAGES

GRUYÈRE extra..... le demi kilog. » 95

GRUYÈRE Emmenthal Suisse, » 1 20

ROQUEFORT (société des Caves), » 1 60

Véritable BRIE, première qualité, » 1 40

CAMEMBERT..... la pièce » 60

CAMEMBERT, première qualité » 70

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.		Clôture préc ^e	Dernier cours.
3 %	83 15	83 25	Est	785	785	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	522 20	522 25
3 % amortissable	88 20	86 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1282 50	1283	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	523 50	523 25	Est	391 50	390 50
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1180	1180	— 1865, 4 %	523	523	Midi	401	403
4 1/2 % (nouveau)	104 02	103 75	Nord	1617 50	1617 50	— 1869, 3 %	405	406 25	Nord	408	409 75
Obligations du Trésor	506 75	509	Orléans	1225	1220	— 1871, 3 %	400	403	Orléans	406 50	406
Banque de France	3930	3935	Ouest	910	910	— 1875, 4 %	516	516 75	Ouest	401 75	402
Société Générale	467 50	467 50	Compagnie parisienne du Gaz	1405	1410	— 1876, 4 %	515	514	Paris-Lyon-Méditerranée	400	396
Comptoir d'escompte	1050	1050	Canal de Suez	2307 50	2310	Bons de liquid. Ville de Paris	517	524 50	Paris-Bourbonnais	398 50	399 25
Crédit Lyonnais	615	615	C. gén. Transatlantique	575	577 50	Obligations communales 1879	474	476	Canal de Suez	588	587
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1375	Russe 5 0/0 1870	100	100 70	Obligat. foncières 1879 3 %	476	476	Panama 6 0/0	210	210
Crédit mobilier	442 50	437 50				Obligat. foncières 1 ^{er} 83 3 %	393	390			
Canal Intér.-Panama	170	170									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.